

JAMBVILLE'MAG

JUIN 2024



www.jambville.fr



LE MOT DU MAIRE

Chères Jambvilloises, Chers Jambvillois,

“ En mai, fais ce qu'il te plaît” ou presque ! Le mois de mai, ses jours fériés et ses ponts ont annoncés, enfin, le retour des beaux jours pour le plaisir de tous, avant de passer au beau mois de juin, ses jours à rallonge et ses weekends de calme et de soleil avant la tempête des vacances !

Comme chaque année le printemps est un moment clôture du travail budgétaire pour l'année à venir. L'inflation générale, l'explosion des coûts de l'énergie et des fluides, les mesures gouvernementales en particulier pour la revalorisation des salaires des fonctionnaires ont eu un impact sur l'équilibre de notre budget de fonctionnement. Les dotations que nous accorde l'état n'ont, en revanche, pas augmenté !

Cependant par une gestion rigoureuse durant toute l'année précédente, notre bilan 2023 et les prévisions 2024 nous permettent de maintenir nos engagements et cela sans augmenter les impôts et notamment la part communale des impôts fonciers qui, je le rappelle, n'a pas évolué depuis plus de 15 ans. Le budget a été voté à la fin du mois de mars. Les débats ont permis de confirmer le maintien d'un niveau d'investissement important tout en maîtrisant notre taux d'endettement. C'est notre ligne de conduite depuis le début de notre mandat.

Le printemps a vu également de nombreux petits travaux et la remise en état du réseau d'eau potable sur une bonne partie du chemin du Hazay. Cette section du Hazay fera l'objet au 4ème trimestre de cette année d'un « lifting » total avec la reprise intégrale de l'enrobé de la voie et la création de places de stationnement et cela sans mise en sens unique de cette voirie après concertation avec les riverains. En effet, je me félicite du nombre de participants à la réunion de concertation que nous avons organisée permettant une prise de décision concertée et collective de laisser cette section du chemin en double sens. Bien entendu, nous étudions avec GPS&O les aménagements nécessaires permettant de mieux sécuriser les piétons et réduire le potentiel de vitesses excessives sur certaines parties de cette voirie. A ce titre et comme je m'y suis engagé, une réunion de présentation du projet définitif aura bien lieu avant le démarrage des travaux, probablement début septembre.

Un autre grand chantier est en cours et se matérialisera très prochainement. Il s'agit de l'arrêt de la collecte en porte à porte du verre dès septembre/octobre prochain et l'installation de deux points d'apport volontaire (PAV). Avec les services de la Communauté Urbaine GPS&O, nous avons identifiés deux positionnements de ces PAV qui seront très prochainement installés nous permettant ainsi de prendre en avance des habitudes avant l'arrêt de la collecte. Je tiens également à souligner qu'une dernière tournée de ramassage des encombrants est prévue en juillet avant la fin définitive des deux collectes annuelles.

Vous le savez, cette décision que nous avons prise à l'unanimité du Conseil Municipal est guidé par une volonté, certes, de ne pas voir augmenter la Taxe des Ordures Ménagères (TEOM) mais surtout par les impacts environnementaux de ces collectes. Un chiffre parlant : 85% de la collecte des encombrants finissent en enfouissement alors que 85% de ces encombrants sont recyclés quand nous les apportons en déchetterie !

Ce printemps a vu aussi le retour des premières manifestations organisés par nos associations et leur bénévoles toujours aussi investis pour le « mieux vivre » : concert et troc plante des Amis de Jambville, Bourse aux vêtements de l'APEIJ, première édition de course de caisses à savon du comité des fêtes, journée olympiade organisée avec le concours de GPS&O..... Je tiens à remercier tous les bénévoles qui se démènent pour proposer ces temps de bonne humeur, de rencontres et d'échanges qui assurent un fort lien social intergénérationnel. Ce lien est un ciment solide que nous devons à tout prix préserver et développer. Ces manifestations participent au dynamisme de notre commune et j'espère que de nombreux Jambvillois viendront les soutenir en y prenant part.

Ce printemps sera aussi le moment d'un rendez-vous démocratique puisqu'un scrutin se profile, avec les élections européennes le 9 juin prochain. Depuis quelques années, on a pu observer à travers le monde des démocraties anciennes, dont les fondations sont fragilisées par l'absence de participation lors des rendez-vous démocratiques essentiels. Participer, voter, c'est s'exprimer, mais c'est aussi protéger cette vie démocratique que nous tenons souvent pour acquise mais qui pourrait, si l'on n'y prenait garde, être menacée. Nos ancêtres se sont battus pour obtenir le droit de vote universel. Nous nous devons d'être à la hauteur, en leur mémoire, mais aussi pour nos enfants et petits-enfants à venir, de cette chance qui nous est offerte. Utilisons ce droit, exerçons ce droit, préservons ce droit !

Jolis mois de juin et bel été à tous.
Bien sincèrement à vous.
Le Maire



COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET BUDGET PREVISIONNEL 2024

Le budget 2024 a été voté le jeudi 28 mars dernier par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé dans un contexte inflationniste et une baisse des recettes des partenaires dont le Conseil départemental des Yvelines aujourd'hui en difficulté financière suite à la chute de l'immobilier et les baisses de ses recettes de droits de mutations.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.
- de maintenir notre rythme d'investissement sans recours à la dette et le recours d'emprunts nouveaux ni d'augmenter la fiscalité locale.
- de mobiliser encore plus nos partenaires pour obtenir des subventions d'investissements pour nos projets de fin de mandat.

Les sections de fonctionnement et d'investissements structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires de nos 5 agents (4,5 équivalent temps plein) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT QUI PERMET DE MAINTENIR DES SERVICES ADAPTÉS À VOS BESOINS

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titres des prestations fournies à la population (cantine, location salle des fêtes, location logement communal...), aux impôts locaux (taxe foncière notamment), aux dotations de l'état (de plus en plus minimes) et à diverses subventions.

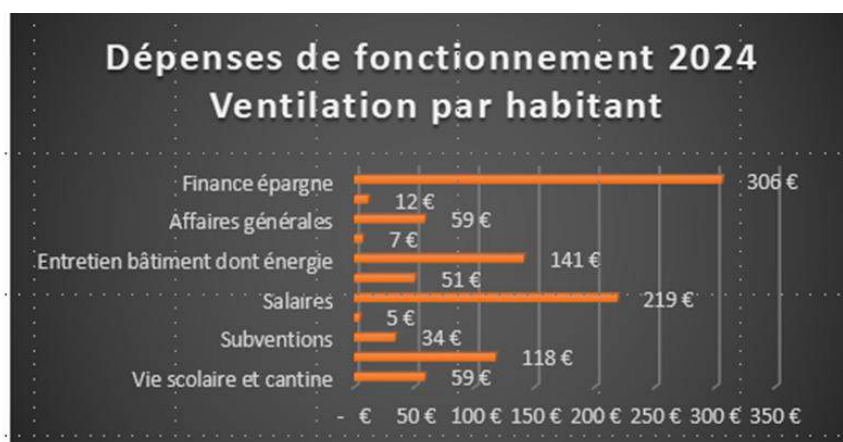
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux (école, salle des fêtes, église, mairie, atelier technique, cimetière...), les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services (IFAC pour le service périscolaire et centre de loisirs, repas cantine...), les subventions versées aux associations et les actions sociales notamment pour nos aînés. Sans oublier les intérêts des emprunts en cours. A noter que les salaires ne représentent que 32% des dépenses de fonctionnement très en deçà des moyennes des communes de la même strate.

Les dépenses de fonctionnement représentent pour 2023 un réalisé de **493 642 €** pour des recettes qui s'établissent à hauteur de **686 533 €** soit près de **193 000 €** d'excédent que l'on appelle autofinancement. En effet cette somme constitue la capacité pour la commune de financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Concernant les recettes prévisionnel 2024, il convient de noter une forte baisse des aides de nos partenaires que sont l'état au titre des dotations et du conseil départemental des Yvelines au titre du reversement d'une partie des droits de mutation (-35%).

Ainsi avec le réalisé 2023, le budget de fonctionnement de la commune s'établit pour 2024 tant en dépenses qu'en recettes (ayant l'obligation de dépenses égales aux recettes) à 858 493 €

LE BUDGET FONCTIONNEMENT 2024 EN QUELQUES CHIFFRES



- 858 k€ de dépenses de fonctionnement
- 134 k€ de recettes de dotations partenaires (Etat, Département, GPSEO...)
- 40% de recettes liées à la fiscalité locale

UN BUDGET D'INVESTISSEMENT QUI FAIT LA PART BELLE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'URGENCE D'INTERVENTION SUR LE BÂTIMENT DU PÉRISCOLAIRE

Le budget d'investissement prépare l'avenir et doit être le reflet de l'engagement du mandat de l'équipe municipale. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, en dépenses et recettes également à l'équilibre, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule.

Le budget de la commune regroupe en **dépenses** toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de foncier, de mobilier, de matériel pour l'école, d'études en vue de réalisations futures, de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création. Pour les **recettes** elles ne reposent essentiellement que sur les subventions d'investissements que nous réussissons à obtenir de nos partenaires pour financer tel ou tel projet et l'excédent de fonctionnement de l'année précédente (toute ou partie) qui sert à équilibrer ce budget.

Le budget 2024 peut également compter cette année sur un excédent de la section d'investissement 2023 puisque la commune a reçue plus de recettes qu'elle n'a dépensé en raison de subventions perçues sur des opérations antérieures à 2023. Ainsi le compte administratif 2023 constate **270 084 €** de dépenses pour 354 723€ de recettes soit un excédent reporté sur le budget 2024 de près de **67 000 €**

Pour 2024, l'équipe municipale a dû prendre la décision de reporter un des investissements du mandat en raison du sinistre du bâtiment périscolaire et de la nécessité de travaux d'urgence pour consolider ce bâtiment. En effet, le budget de la commune ne peut se permettre de mener de front le projet de réaménagement des abords de la salle

des fêtes dont les équipements sportifs et l'urgence de stabiliser cet

équipement d'accueil des enfants de la commune qui continue de glisser au risque d'un effondrement à moyen termes.

C'est pourquoi le budget d'investissement 2024 consacre une bonne partie de l'investissement sur ce bâtiment sachant que nous profiterons de ces travaux de consolidations pour rénover énergétiquement ce bâtiment qui date de 1970 et qui n'a fait l'objet d'aucune amélioration depuis.

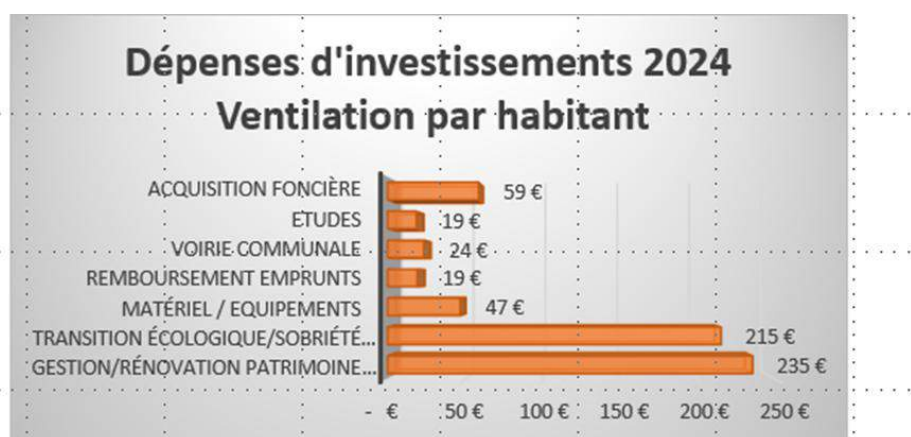
Mais ce budget d'investissement 2024 verra également la concrétisation de notre projet de boucle d'énergie locale avec l'installation de panneaux photovoltaïque sur les toitures de l'école et de l'atelier technique dans une volonté d'autoconsommation.

Les principaux autres projets d'investissements de l'année 2024 sont les suivants :

- Rénovation complète de l'aire de jeux situé dans le parc de la salle fêtes au regard du vieillissement des jeux qui, pour certain ne sont plus réglementaire
- Provision pour une acquisition foncière potentielle d'une parcelle nécessaire à termes pour l'extension du cimetière
- Réfection partielle de l'allée menant à la salle des fêtes par un revêtement provisoire permettant d'attendre le projet de réaménagement global du parc de la salle des fêtes

Au total 520 000 € sont inscrits au budget pour financer ces diverses opérations.

LE BUDGET INVESTISSEMENT 2024 EN QUELQUES CHIFFRES



520 k€ de dépenses d'investissement
250 k€ de subventions
100% d'autofinancement

VIE DE LA COMMUNE

RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE - SALLE DES MARIAGES ET SALLE DU CONSEIL

Poursuivant notre politique de sobriété énergétique du patrimoine bâti communal, nous avons terminé les travaux d'investissement du dernier bâtiment communal et non des moindres puisqu'il s'agit d'un des plus emblématique de la commune : La Mairie et plus précisément la salle du Conseil au premier étage et la salle des mariages situés en extension du bâtiment principal. Cette bâtisse des années 70 n'était que partiellement isolée. Sur les 150 m² de surface, nous ne chauffions en électrique que lors des réunions et événements. Pour autant, même en faisant cela, nous arrivions à une consommation énergétique très élevée. Les travaux de rénovation engagés doivent nous permettre de réduire de plus de 30% notre consommation énergétique et surtout d'améliorer le confort en termes de ressenti. Cet investissement nous permet de réaliser un double objectif : baisser nos coûts de fonctionnement et rendre ces deux salles de la Mairie plus confort pour les réunions qui s'y déroulent tant pour la municipalité que les associations qui les utilisent.

Travaux réalisés :

Salle du Conseil :

- Réfection de la toiture du bâtiment principal de la Mairie
- Isolation intérieur des parois et rampants en laine de roche avec ouverture de la salle en double hauteur sur comble
- Réfection du réseau électrique et modification de l'éclairage en leds
- Rénovation du sol existant par la reprise des tomettes et du parquet qui était recouvert d'une moquette
- Isolation et réaménagement du local rangement attenant à la salle du Conseil

Salle du Conseil
Avant travaux



Salle du Conseil
Après travaux

Salle des Mariages

- Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures
- Isolation des combles en laine de roche, épaisseur de 350 mm

Montant total des travaux HT 127 000 €

Subventions obtenues : 90 000 € Conseil Régional d'Ile-de-France – Etat DETR – Conseil Départemental des Yvelines



Maitres d'œuvre : LLA Architecte / Entreprises : JCM – Média Com – Toits d'Antonin

COLLECTE DU VERRE

Voté à l'unanimité au Conseil Municipal du 5 octobre 2023, et afin de ne pas augmenter la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagère (TEOM), la collecte du verre ne se fera plus en porte à porte mais en apport volontaire sur deux points, **à compter du 1er octobre 2024** :

Rue du regard
au niveau de l'arrêt de car des peupliers



Route de la bernon,
près de la route des Hédés



Il faudra déposer les emballages en verre dans ces deux bornes aériennes.

La Communauté Urbaine du Grand Paris Seine et Oise mettra à disposition ce dispositif dans le courant de l'été afin d'assurer une transition avant l'arrêt du passage des camions. Dans un second temps, GPSeO étudiera la possibilité d'enterrer ces bornes.



Borne enterrée à terme

VIE DE LA COMMUNE

TRAVAUX SUR LA COMMUNE



Dépôt communal, Chemin des Plaignes

Réalisation par nos agents techniques Sébastien et Silvio d'un portail et clôture en bois afin d'embellir et de sécuriser les abords du dépôt et local poubelles.



Rénovation du réseau d'eau potable Chemin du Hazay



Dans le cadre de l'amélioration du patrimoine par le renouvellement des canalisations vieillissantes, mais aussi afin de renforcer le réseau d'eau potable, GPS&O réalise ce grand chantier sur une partie du Chemin du Hazay.

Affichage plan de Jambville

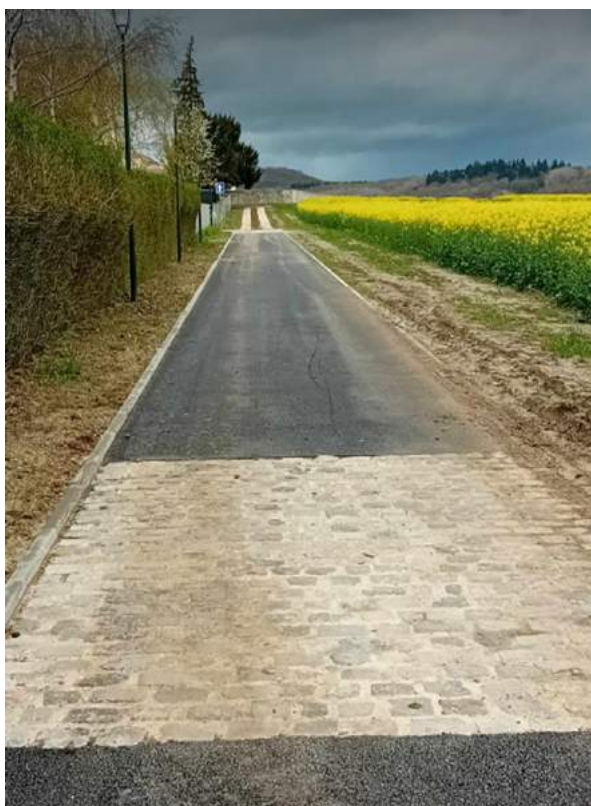
Rénovation du kiosque d'affichage situé près de la mairie et mise à jour du nouveau plan de la commune (mairie et lavoir des noquets)



Ecole Maternelle



Afin de ranger les petits vélos et divers objets dans la cour de la maternelle, nos agents techniques Sébastien et Silvio ont construit un abri fonctionnel et joli.



Lotissement rue du Verger



Le lotisseur FLINT a réalisé les aménagements définitifs Chemin du Cimetière et rue des Vergers

VIE DE LA COMMUNE

JAMBVILLE GPS'OLYMPIQUE : LES JO 2024 AU CŒUR DE NOTRE VILLAGE

En partenariat avec la Communauté urbaine, le **lundi 15 avril** de 10h à 18h, votre village a accueilli les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Ce village itinérant était avant tout un lieu de rencontres, de découvertes, de loisirs avec d'autres jeunes de la commune, mais aussi un lieu de défis dans le respect des autres.

Les sportifs en herbe à partir de 6 ans ont pu participer à un programme d'activités durant entre 1h30 à 2h encadrés de 9 éducateurs spécialisés incluant :

- une initiation aux disciplines sportives de l'athlétisme
- une exposition sur l'Olympisme

Chaque participant a reçu une casquette en souvenir et une médaille pour récompenser de ses efforts !



UN GRAND MERCI À GILLES DE MAISTRE



Merci pour l'avant-première du film **LE DERNIER JAGUAR** organisée le **mardi 6 février** au cinéma des Mureaux.

Dans un premier temps, réservée aux élèves de l'école de Jambville, la commune s'est associée à cet événement pour offrir des entrées aux habitants .

Un second Merci à Gilles de Maistre pour sa présence à la fin du film et pour le temps consacré aux échanges avec les spectateurs.

LE DERNIER JAGUAR est un film qui met en lumière la destruction de la forêt amazonienne et le très lucratif et méconnu trafic des animaux.

Un film dans lequel cette cause est portée par une relation hors norme entre un enfant et un jaguar.



ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET ÉLAGAGES DES PLANTATIONS LE LONG DES VOIES PUBLIQUES PAR LES RIVERAINS

L'entretien des trottoirs doit être assuré par le riverain le long de sa propriété, en toute saison, et particulièrement à la chute des feuilles. En cas de d'accident, la responsabilité du riverain peut être engagée (délibération 2024-03 du 28 mars 2024).

Le balayage est une charge incombant au propriétaire ou locataire, des propriétés jouxtant les voies publiques situées sur le territoire communal. Chacun est tenu de balayer et nettoyer son trottoir et son caniveau, dans toute sa largeur et sur toute sa longueur, au-devant de son immeuble bâti ou non bâti. Les produits de balayage doivent être mis dans des sacs poubelles ou dans les containers afin d'être enlevés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. En outre, le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. **Le recours à des produits phytosanitaires est interdit.**

L'**entretien en état de propreté des gargouilles** placées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées.

Le **nettoisement des rues** ou parties de rues salies par les voitures en surcharge ou chargées sans précaution doit être opéré immédiatement par les soins des responsables ou d'office à leurs frais, par ordre des services de police, et sans préjudice des poursuites encourues.

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit.

Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

Les propriétaires ou locataires, riverains des voies publique de la commune doivent effectuer **l'élagage des arbres, arbustes et autres plantations** situés sur leur propriété et dont les branches, branchages ou feuillages forment saillie sur le domaine public. Cet élagage aura lieu suivant un plan vertical mené par le parement extérieur des clôtures sur toute la hauteur des plantations. Les propriétaires ou les locataires devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents, dont ils seront d'ailleurs tenus responsables.

En cas d'urgence et dans le cas où les propriétaires ou locataires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, **la commune peut faire effectuer d'office les travaux d'élagage nécessaires, aux frais des propriétaires ou locataires, après une mise en demeure restée sans effet.**



LE FRAT EN CHIFFRES

Les trois jours de la Pentecôte, le FRAT revient à Jambville. Mais qu'est-ce que le FRAT ?

Le Frat est un rassemblement catholique proposé par les huit évêques d'Ile-de-France aux jeunes de 13 à 15 ans, les années impaires à Lourdes, les années paires à Jambville.

Le FRAT, c'est cette année 2024 :

- 12 000 jeunes et accompagnateurs,
- 800 bénévoles pour assurer le service, la sécurité et les soins nécessaires,
- un chapiteau de près d'un hectare (exactement 9 600m²) dressé au milieu du parc qui nécessite 3 jours de montage, le passage d'un bureau de contrôle...et évidemment 3 jours de démontage.
- une autre structure de 400m² installée pour stocker la nourriture et dans laquelle travailleront 100 personnes au service de l'intendance. De cette tente seront distribués, à travers le parc dans les 11 villages des jeunes, les repas qui ne seront plus qu'à réchauffer sur place ensuite.
- ce sont 3 petits déjeuners et 5 repas à assurer, ...et donc :
 - . 3 000 thermos d'eau chaude et de lait pour les petits déjeuners,
 - . 16 tonnes d'entrées (céleri, betteraves, carottes, etc)
 - . 20 tonnes de plats préparés (risotto-parmesan, tajine de légumes, aiguillettes de poulet, etc)
 - . 825 paquets de 500 grammes de chips format familial
 - . 1 tonne 900 de fromages en portions individuelles
 - . 13 752 pains de 400 grammes
 - . 9 palettes de bouteilles d'eau représentant 13 500 bouteilles (que chacun pourra ensuite remplir aux rampes à eau disséminées dans le parc).
- ce sont aussi pour le staff, les bénévoles et la sécurité civile, 550 repas assis au self, assurés par 9 cuisiniers,
- ce sont également 10 racks de toilettes mobiles (en supplément des 7 groupes sanitaires déjà installés dans le parc qui sont capables d'assurer l'hygiène de 3 000 personnes), 100 douches supplémentaires ainsi que 90 WC pour femmes, 33 WC hommes et 62 urinoirs,
- de nombreuses chambres retenues au château ou dans les gîtes alentour pour loger les plus âgés des prêtres qui ne peuvent plus dormir sous la tente,
- et donc beaucoup, beaucoup d'heures de travail, d'organisations, de responsabilités, de décisions, de problèmes à régler un par un, de concertations en équipes, pour cet événement exceptionnel qui se vit dans notre village et dont les jeunes reviennent toujours très enthousiastes.

Un grand Merci à Marc Moreau, responsable Pôle hôtellerie et restauration au château de Jambville pour tous ces chiffres.



Dominique Izzet et Anne Guibert

Il était une fois...à Jambville...en 1899....

En 1899, le gouvernement demanda à tous les instituteurs de France de rédiger une monographie sur la commune où ils enseignaient.



Voici quelques extraits de la monographie de Monsieur LANCHANTIN, instituteur à Jambville.

Il enseignait à 41 élèves dont Clémentine Leclerc épouse Leroy, notre aïeule. Comme on peut le constater, Monsieur Lanchantin n'a pas hésité à y ajouter ses commentaires personnels.... La monographie complète (6 pages) est consultable sur le site de la commune : www.jambville.fr.

Situation de la commune : La commune de Jambville est située au Nord-Est du canton de Limay dont elle fait partie. Elle est de côté, commune extrême du canton et même de l'arrondissement de Mantes. Elle se compose du chef-lieu de la commune et des hameaux suivants : Le Bout d'en Haut, le Bout Guyou, les Noquets, le Grand-Damply, le Petit-Damply, la ferme du Hazay et les moulins des Roches et des Rigoles.

Population et étendue du territoire : La population a été de 280 habitants au dernier recensement mais elle a certainement augmenté depuis. La superficie totale du territoire est de 481 hectares, se répartissant ainsi : Terres labourables 275ha ; prés, herbages et pâturages : 100ha ; bois :80ha ;cultures diverses :10ha. Le surplus de la surface est occupé par les maisons et les chemins.

Altitude : Le chef-lieu de la commune est à une altitude de 121 m et le point culminant est à 184 m.

Climat : Le climat est celui de la vallée de la Seine, cependant, vu l'altitude du lieu, le pays est sain mais l'air est très vif, surtout en hiver.

Nature du sol : La nature du sol est très variable : on trouve ici des terres argileuses, des terres sablonneuses : mais la terre franche domine.

Hydrographie : ...La Bernon est le seul cours d'eau arrosant Jambville. Le chef-lieu n'a même de l'eau que grâce à une canalisation. Des tuyaux amènent les eaux de réservoirs situés à mi-côte et destinés à alimenter le château. Mais le propriétaire doit le trop-plein à la commune : il y a prescription à ce sujet. Aussi, une borne-fontaine et un abreuvoir communaux sont-ils adossés aux murs du château. Quant aux hameaux situés sur la hauteur, ils sont alimentés par des sources.

Principales cultures : On cultive surtout le blé et l'avoine puis le seigle et l'orge, les pommes de terre, les betteraves fourragères, les prairies artificielles, trèfle, luzerne, sainfoin et les fourrages annuels. La plaine est en partie couverte d'arbres à cidre, pommiers et poiriers. Pas de vignes.

Animaux nuisibles : Le lapin cause beaucoup de dégâts dans le voisinage des bois ; on signale aussi tous les ans le passage de quelques sangliers. Les corbeaux portent aussi un grand préjudice aux semailles.

Voies de communication : En fait de voies de communication, la commune n'a que des chemins vicinaux reliant le chef-lieu aux différents hameaux et aux communes voisines. Le 1er janvier prochain, l'un de ces chemins, dit de Seraincourt à Arthies et passant par le hameau des Noquets, sera classé chemin de grande communication. Il est regrettable qu'il ne desserve pas le centre de la commune.

Industrie : Sur le territoire, il n'y a qu'une carrière de pierre importante, elle est située au Grand Damply. Dans cette carrière, partie à ciel ouvert et partie en galerie souterraine, on trouve la pierre dure, la demie-dure et la pierre tendre. Une autre carrière, qui est au hameau des Noquets, ne fournit que du moellon. Il y avait autrefois à l'endroit qui en porte le nom, une tuilerie qui n'existe plus depuis longtemps....

Commerce : Les produits de la culture sont vendus presque exclusivement sur le marché de Meulan qui a lieu le lundi de chaque semaine. Le lait seul est donné au laitier qui le transporte à la laiterie des Fermiers Réunis aux Mureaux d'où il est expédié à Paris. Quant à la pierre de taille, elle est expédiée aussi à Meulan, soit par bateau sur la Seine ou par le chemin de fer pour les constructions de Paris et des environs ; on en embarque également pour Rouen et sa banlieue.

Progrès de l'instruction : L'instruction est en progrès mais le serait encore davantage si les enfants étaient envoyés assidûment en classe par les parents.

Installation matérielle : L'installation matérielle laisse à désirer surtout au point de vue du mobilier scolaire : les tables sont d'anciens modèles à huit places.

Organisation pédagogique : L'organisation pédagogique est celle de 1894 sauf en ce qui concerne l'agriculture dont les programmes ont été modifiés pour la rentrée des classes de 1898.

Résultats obtenus dans les examens : Avant 1883, aucun élève de l'école de Jambville n'avait obtenu le Certificat d'Etudes Primaires. Depuis cette date, 20 élèves ont été présentés et 16 reçus.

Cours d'adultes et conférences : Tous les hivers, un cours d'adultes est ouvert de novembre à fin de janvier. Il réunit au plus une dizaine d'élèves à cause de l'éloignement des hameaux. Quelques conférences avec projections lumineuses sont également faites en hiver par l'instituteur. Les sujets traités jusqu'alors à ces conférences ont été historiques ou géographiques. L'audience se compose d'une cinquantaine de personnes environ.

Institution de bienfaisance : La commune possède un Bureau de Bienfaisance dont les ressources sont malheureusement trop restreintes (180 F de rentes). Ce minime budget ne lui permet que de distribuer du pain et de la viande aux plus indigents pendant la saison d'hiver.

Avenir possible et conclusion : Fort heureusement, les pauvres ne sont pas nombreux ici. Grâce à un travail laborieux et intelligent, la plupart des habitants sont dans l'aisance et un certain nombre jouissent déjà d'une situation de fortune qui laisse supposer que, dans un avenir prochain, la misère finira par être un vain mot dans la localité. Jambville passe pour un des villages les plus riches de la région et il y a lieu d'espérer qu'il le deviendra encore plus par la suite....

Marie-Thérèse Leroy



NOËL

Les élèves de l'école se sont tous rendus au cinéma pour Noël. Les plus jeunes ont vu "*L'incroyable Noël de Shaun le Mouton*" tandis que les plus grands ont visionné "*Wish : Asha et la Bonne Étoile*".

Grâce à l'APEIJ, les élèves ont profité de magnifiques décorations qui ont illuminé l'école tout au long du mois de décembre. Le Père-Noël est également passé dans chacune des classes et a apporté des friandises pour chaque enfant et des cadeaux pour chaque classe ! Un grand merci !

VISITE DE L'EXPOSITION DE PEINTURE DE JAMBVILLE

Dès le retour des vacances de Noël, les élèves, du CE1 au CM2, se sont rendus à l'exposition de peinture de Jambville. Alain et Didier les ont accueillis bénévolement et les ont aidés à reproduire une œuvre de leur choix parmi celles exposées. Nous les remercions chaleureusement !

GALETTE DES ROIS

Grâce à l'APEIJ, chaque classe a pu confectionner deux galettes qui furent dégustées avec appétit ! Ce fut un joli moment de partage au sein de l'école !

SPECTACLE À L'ÉCOLE

La troupe de théâtre **Entre chien et loup** a fait la surprise aux élèves de venir jouer la pièce « *Siméon, Siméone* » dans les classes de CE1/CE2 et de CM1/CM2. Cette pièce, évoquant la Seconde Guerre mondiale à hauteur d'enfant, a été l'occasion d'un échange très riche entre les enfants et les comédiens !

CINÉMA

La municipalité et le réalisateur, Gilles de Maistre, ont permis aux élèves du CE1 au CM2 de se rendre au cinéma afin de visionner en avant-première *Le Dernier Jaguar*. A l'issue de la séance, les élèves avaient un grand nombre de questions à poser au réalisateur qui était présent et qui a pris le temps de répondre à chacune des questions ! Nous remercions vivement la municipalité et Monsieur de Maistre pour cette sortie.

LA GRANDE LESSIVE

Le 21 mars, les élèves ont participé à la Grande Lessive sur le thème : faire des bulles ! Chaque élève a pu réaliser sa propre création. Cette année, une photo de productions d'élèves a été retenue et apparaît sur le site de la Grande Lessive. Un grand merci à Françoise pour son aide précieuse.



CARNAVAL

Jeudi 28 mars, tous les élèves (et les adultes !) sont venus déguisés à l'école. Chevaliers, pirates, princesses...se sont bien amusés lors des récréations !

D'autres projets et sorties sont prévus pour la fin de l'année...

Mercredi 15 novembre, nous avons eu l'intervention de deux bénévoles de l'association de la « Croix-Rouge Française » qui ont présenté aux enfants leurs missions (urgence, secourisme, action sociale, formation, santé) afin de venir en aide aux personnes en difficulté en France ou à l'étranger.



Le marché de Noël du **vendredi 1er décembre** nous a permis de reverser la somme de 370 euros grâce aux activités manuelles créés par les enfants à la Croix-Rouge française.

Durant les **vacances scolaires d'hiver**, les enfants de l'accueil de loisirs « les fripouilles » ont créé la guitare de Mr Carnaval sur le thème des « hippies ». Nous avons défilé dans le village le vendredi 16 février, tous déguisés et maquillés, puis nous avons brûlé la guitare de Mr Carnaval en mettant un terme à l'hiver et en annonçant les couleurs du printemps ! Cette parade fut suivi d'un goûter offert qui a permis à tous les enfants et parents présents du village de partager un moment convivial !



Lors des **vacances scolaires de Pâques**, l'équipe d'animation a organisé une chasse au trésor pour les enfants du centre remplie de surprise et surtout de chocolat ! Nous avons également pu profiter de belles balades dans la forêt du château, agrémentées de grands jeux.

Nous sommes allés à la bibliothèque de Jambville le **mercredi 17 avril**, un grand merci à Michèle qui a conté un super « Kamishibai » aux enfants qui ont adoré !



Lundi 15 avril fut également une super journée pour les enfants !

Nous sommes allés le matin au « Village Gps'Olympique » qui se situait devant la salle des fêtes. Au programme saut à la perche, lancer de précision, parcours handisport, etc. Puis l'après-midi un intervenant est venu nous faire découvrir « Les sports du monde », par exemple le jeu du « Kabaddi » d'Inde ou encore le jeu du « Péteca » au Brésil...



Nous en profitons pour vous communiquer les dates de fermeture annuelle :

- du lundi 29 juillet au vendredi 16 août 2024 inclus.

L'EQUIPE D'ANIMATION !



IL FAIT BON DE VIVRE ENSEMBLE



UN GRAND MERCI : fête du village, brocante, marché de Noël qui a rassemblé en décembre dernier 40 exposants, par votre présence de plus en plus nombreuse en famille ou entre amis, votre enthousiasme de partager ensemble les événements proposés et vos remerciements, nous encourage à continuer à vous proposer pour 2024 ces moments de convivialité qui nous rassemble. Ces instants ne seraient possibles à organiser sans la présence active des bénévoles, le partenariat des associations Les 4 vents, la Bibliothèque, l'APEIJ, l'équipe municipale et

le Château des Scouts et Guide de France, un grand merci à vous.

POUR 2024 : l'équipe se renouvelle et nous remercions très chaleureusement Gaëlle GÉRARD, Nawal HUMBERT, Christelle RONDEAU, Dominique TOUZOT, qui seront toujours fidèles en tant que bénévoles, mais aussi les nouveaux arrivants, Marion CHALAS, Sylvain DAVID, Silvia et Paulo GARCIA, sans oublier Anne OUERDANE et Laurent MALÉTREZ qui renouvellent l'aventure.



TOUJOURS PLUS DE FUN ! Avec l'organisation par Christelle RONDEAU et Sébastien DALBIEZ, de la première course de caisses à savon à Jambville le dimanche 5 mai ! Un grand moment de joie et d'amusement, à voir descendre les 800 m de piste au cœur du village, avec virages, chicanes, tremplin, 14 embarcations les plus étonnantes les une que les autres. Nous étions nombreux à encourager les vaillants pilotes et à les applaudir bien fort sur leur parcours.

Un grand merci aussi à nos sponsors de leur contribution à cet événement.



A NE PAS MANQUER : **samedi 15 juin** la traditionnelle fête du village ! Sur le thème guinguette cette année, avec les jeux pour petits et grands enfants à partir de 14h, dès 14h30 inscriptions sur place aux tournois de pétanque et de foot, à 16h la visite du village organisée par Alain HURÉ qui ne manquera pas de nous dévoiler de précieuses anecdotes sur l'histoire de Jambville et de ses habitants.

Viendra ensuite le moment convivial du repas puis de la soirée festive. Sans oublier, dès 22 heures, le traditionnel feu d'artifice offert par la commune (Informations et bulletin de réservation sur le site de la Mairie).

MAIS AUSSI CETTE ANNÉE ENCORE : autour de la salle des fêtes du village.

- **Dimanche 8 septembre** : la **BROCANTE** de 7h à 18h.

- **Vendredi 6 décembre** : le **MARCHE DE NOËL** de 16h jusqu'à 22h.

Renseignements et réservations : sur le site de la Mairie et sur les réseaux sociaux ou par mail comitedesfetesjambville@gmail.com.

Comme toujours, nous accueillons à bras ouvert tout bénévoles qui souhaiteraient nous rejoindre et apporter de nouvelles idées, ou tout simplement à partager et organiser ensemble dans la bonne humeur ces instants de convivialité, n'hésitez pas à venir nous en parler.



L'équipe du Comité des Fêtes de Jambville



La bibliothèque a fait l'acquisition d'un Kamishibai (théâtre de papier) que nous avons présenté à l'occasion du Marché de Noël le 1er décembre dernier.



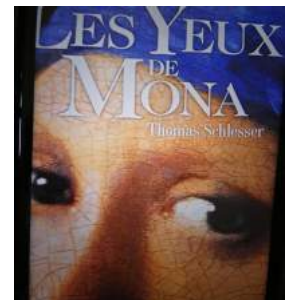
En partenariat avec l'Apeij et l'IFAC, nous avons participé à la chasse aux œufs de Pâques. A la fin des différents ateliers, des indices pour découvrir une devinette de la bibliothèque étaient proposés. Les enfants étaient ensuite invités à venir découvrir l'histoire « Les cloches de Pâques sont malades ».



Le 17 avril, la bibliothèque a exceptionnellement ouvert ses portes afin d'accueillir les 23 enfants du centre de loisirs. Avant de pouvoir explorer le rayon jeunesse et de profiter des quatre adultes présents pour des lectures individuelles, les enfants se sont regroupés pour une rapide présentation et un rappel des règles de la bibliothèque. Ils ont ensuite bénéficié d'une lecture offerte autour d'un Kamishibai. Les enfants ont été particulièrement attentifs et intéressés par cette jolie histoire de Pâques et par les magnifiques illustrations grand format. Nous remercions très vivement Monsieur Huré, jambvillois, pour les magnifiques illustrations qu'il a réalisés spécifiquement pour ce conte et pour notre bibliothèque.

Vous pourrez retrouver à la bibliothèque de nouveaux ouvrages et en particulier le nouveau roman de Thomas Schlessler Les yeux de Mona.

Résumé : 52 semaines, c'est le temps qu'il reste à Mona pour découvrir toute la beauté du monde. C'est le temps que s'est donné son grand-père, un homme érudit et fantastique, pour l'initier, chaque mercredi après l'école, à une œuvre d'art, avant qu'elle ne perde, peut-être pour toujours, l'usage de ses yeux. Ensemble, ils vont sillonner le Louvre, Orsay et Beaubourg. Ensemble, ils vont s'émerveiller, s'émouvoir, s'interroger, happés par le spectacle d'un tableau ou d'une sculpture...



APPEL À BÉNÉVOLES



Pour nous permettre de continuer à offrir un accueil de qualité au sein de notre merveilleuse bibliothèque, nous lançons un appel de bénévoles afin de renforcer notre équipe.

Vous êtes disponibles le mercredi après-midi ou le premier samedi du mois ? Vous pouvez rejoindre notre équipe selon un planning élaboré en tenant compte de vos disponibilités. N'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Nous vous attendons nombreux à la bibliothèque tous les mercredis de 16h30 à 18h00 et le premier samedi de chaque mois de 10h00 à 11h30.



La section de l'Ame Joyeuse, dépendante de la bibliothèque, est constituée de 8 Assistantes Maternelles

Notre mission, pour les enfants que nous accueillons :

- une sociabilisation avant l'école avec une initiation à la vie collective,
- une palette d'activités diverses, créatives, éveil corporel, musical, de la lecture, etc...
- un partage professionnel et humain sans R.P.E. (Relais Petite Enfance) nous échangeons, nous nous entraisons et nous nous soutenons en partageant les pratiques de notre profession.

VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION DES AMIS DE JAMBVILLE (AAJ)

Bon, reprenons... après l'exposition de janvier qui a été un réel succès avec cinquante exposants et une fréquentation importante - malheureusement endeuillée par le décès par Covid d'un pastelliste, Philippe Lecornu, un artiste brillant qui nous manquera, je vous montre le gorille qu'il a exposé cette année...



Après cette expo, s'est tenue l'assemblée générale de l'AAJ qui a entériné deux changements au bureau, celui de Jeannine Anjoran remplaçant Brigitte Marchand comme secrétaire et celui du trésorier, Thierry Marchand remplaçant Christian Boyer que je tiens à remercier pour ses années à ce poste.

Dans la liste des animations prévues pour 2024, un concert a déjà eu lieu, soixante personnes dans l'église, ont applaudi l'orchestre des anciens élèves de l'Ena et de X... et surtout les superbes chanteuses et chanteurs qui les accompagnaient... puis le troc de plantes de printemps qui a été un succès, on n'avait jamais vu autant de monde pour un troc... merci à tous !



Nous vous attendons pour le prochain concert, le dimanche 9 juin à 17 h pour écouter le quintette à vent de Taffanel et le quatuor à cordes de Brahms... vous aurez le reste de la journée pour aller voter aux élections européennes...

Puis, le 15 juin, dans le cadre de la fête du village, j'aurai le plaisir de vous emmener pour une visite des lieux importants de Jambville... départ à 16 h de la salle des fêtes pour près de deux heures de grande histoire et de petites histoires... et c'est gratuit, bien entendu.

Alain Huré, président de l'AAJ 06 71 20 71 40



ASSOCIATION NOTRE DAME DE JAMBVILLE

Nous vous rappelons que la messe paroissiale aura lieu à Jambville tous les dimanches du mois de Juin à 10h30.

L'assemblée générale de notre association se tiendra le **dimanche 23 juin** après la sortie de la messe (donc à 11h45) dans la salle des mariages de la mairie.

Nous espérons que vous y viendrez nombreux afin que nous partagions tous ensemble nos idées, nos projets par rapport à notre église.

Bien amicalement

Dominique Izzet



Au mois de décembre 2023, le Père Noël a rendu visite aux élèves de l'école. Il a offert à chacun un paquet de chocolats et a distribué à toutes les classes les cadeaux commandés par les enseignants, pour la plus grande joie de tous.

L'après-midi s'est poursuivie avec le spectacle de l'école et la vente de gâteaux. Notre vin chaud a été, comme toujours, bien apprécié !

Pour l'épiphanie, conformément à la demande des enseignants, cette année l'APEIJ a financé les ingrédients plutôt que les galettes des rois. Les enfants de PS/MS et GS/CP ont ainsi pu cuisiner avec leurs enseignants. Tous les élèves de l'école se sont ensuite retrouvés sous le préau pour la dégustation. Un vrai régal pour les papilles !

En mars, l'APEIJ a organisé pour la première fois sa bourse puériculture et vêtements de printemps sur 2 jours, le week-end du 23-24 mars.

Cette initiative a permis aux personnes travaillant le samedi de venir faire leurs achats, nos bourses se déroulant habituellement le dimanche.

Cette organisation demandant cependant la présence de bénévoles sur un temps long, nous hésitons à la maintenir sur deux jours. Par conséquent, si cette édition vous a plu, n'hésitez pas à nous en faire part par mail à l'adresse suivante : apeij78@gmail.com.

Vous pouvez dès à présent noter les dates de notre **prochaine édition**, qui se déroulera le week-end du **23-24 novembre**.

N'hésitez pas à nous rejoindre en tant que bénévole (ne serait-ce que 2 heures) et à nous en faire part dès maintenant.

Le 1er avril, L'APEIJ, la Bibliothèque de Jambville et l'IFAC ont aidé le lapin de Pâques à distribuer des œufs aux enfants et ont animé des activités comme le lancer de carotte (confectionné par l'IFAC) ou encore la queue de l'âne.

Les enfants ont aussi eu la chance de découvrir un spectacle original sur le thème de Pâques qu'ont gentiment animé Catherine et Michelle de la Bibliothèque.

Nous avons tous passé un agréable moment.



Le samedi 22 juin après-midi, L'APEIJ organisera une kermesse à la suite du spectacle de l'école.

Entre stands de chamboule tout, maquillage et buvette, venez essayer de remporter notre panier garni du Petit Chaperon rouge et tenter votre chance à notre tombola.

NB : Les tickets tombola seront en vente début juin.

LES HUILES ESSENTIELLES AU JARDIN

Je vous ai donné dans un journal précédent, quelques recettes pour élaborer vous-même des purins pour traiter votre jardin.

Il est vrai que cette méthode a des inconvénients : les odeurs.

Pour ceux qui sont gênés par ces inconvénients je vous propose une alternative : les huiles essentielles. En effet, ces essences extraites de végétaux sont utilisées pour notre santé depuis des millénaires mais leurs pouvoirs peuvent également soigner les plantes. Ces produits sont sans doute un peu onéreux, mais il en faut si peu que finalement cela ne revient pas très cher.



Les extraits utilisables sont les suivants :

LE GENEVRIER, répulsif pour les insectes volants comme les mouches et papillons cherchant à pondre. En pulvérisation, cette huile est efficace contre la piéride des choux et celle des salades. Son action est limitée, à renouveler sans dépasser quatre applications par période de six semaines. Pour ces légumes on peut opter pour des associations avec des légumes de la famille des alliacées (poireaux).

LA SARIETTE, antifongique et bactéricide, outre utile en cas d'attaque de champignons, est également stimulante. Cette huile est particulièrement efficace pour protéger les arbres fruitiers à pépins (poiriers, pommiers, cognassiers) contre les maladies comme la rouille, la tavelure, la moniliose, le feu bactérien et aussi celles transmises par les anthonomes, psylles et carpocapses ; à appliquer dans une préparation à base d'argile. En association avec la sarriette, l'huile de GAULTERIE constitue un cataplasme cicatrisant après une coupe ou une taille pour éviter l'entrée des spores de champignons ou des insectes. La sarriette en pulvérisation est bénéfique contre les maladies fongiques des carottes. On peut planter des capucines à proximité.

LE GERANIUM, agit contre les insectes et particulièrement les cochenilles. Le GERANIUM ROSAT est particulièrement efficace pour lutter contre les cochenilles des agrumes. A appliquer en pulvérisation diluée. Il est possible d'utiliser cette huile pour lutter contre les moustiques à proximité de la maison. L'AIL, agit aussi bien sur les maladies fongiques que sur les insectes. Mais son odeur peut être inconfortable.

L'HUILE DE CRYPTOMERIA permet de lutter contre la teigne (un papillon) et la mineuse (une mouche) en pulvérisation sur les poireaux. L'association avec les carottes est bénéfique ou la pose de filets.

L'HUILE DE CLOU DE GIROFLE est particulièrement utile contre les maladies des poiriers.

LES ROSIERS ont également leurs plantes médicinales : une association de sarriette et de menthe poivrée est efficace contre le marsonia (taches noires), contre les pucerons, la menthe poivrée s'utilise en pulvérisation, la sarriette peut avoir un effet préventif et curatif (dose 0,5ml/l de chaque huile dans une base soluble (produit vaisselle par exemple)).

Les huiles essentielles sont vendues en pharmacies et jardineries spécialisées. L'utilisation de ces produits est sans danger, étant extraits de plantes. Vous trouverez toujours un mode d'emploi et les doses à utiliser. Les supports peuvent être de l'huile végétale. Il est également possible d'utiliser une base savonneuse comme le produit vaisselle et de l'eau. Tout ce qui se traite à base de cataplasme est élaboré avec de la kaolinite. Noter que cette pâte ne se conserve pas.

Bon jardinage à tous.

Jeanine Anjoran

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2023

Délibération 2023-34 - Tarification de la cantine rentrée scolaire 2023 (révision de prix)

Le Conseil municipal

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

VU la délibération no 2023-25 du 09 juin 2023 fixant le tarif de la cantine à 4.22 € et un tarif majoré à 5.00 € pour les enfants non-inscrits,

CONSIDÉRANT que le marché public confié aux Scouts et Guides de France, pour une durée de 4 ans, et qui comporte une clause de révision de prix chaque année

CONSIDÉRANT que les Scouts et Guides de France appliquent une révision de prix pour cette nouvelle année scolaire de plus de 13 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

DECIDE d'augmenter le tarif au septembre 2023,

DECIDE de fixer le tarif à 4.63 € par repas et 6.00 € en tarif majoré pour les enfants non-inscrits à compter du Septembre 2023

PRECISE que ces tarifs sont valables jusqu'à l'adoption d'une nouvelle délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document,

DIT que les recettes relatives à cette nouvelle tarification seront inscrites au budget primitif 2023 et exercices suivants.

12 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Délibération 2023-35 - Décision Modificative n°2 — Virement de crédits

Monsieur le Maire explique à l'ensemble du conseil municipal que lorsque des frais d'insertion (article 2033) sont suivis de travaux réalisés, il convient de transférer ces comptes aux comptes d'immobilisation définitifs (article 2151) afin d'obtenir le remboursement de la FCTVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

APPROUVE les écritures budgétaires ci-dessous énoncées et modifie le BP 2023 en conséquence.

DESIGNATION	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	AUJONCTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
Chapitre 041 – Article 2033 Frais d'insertion	864	
Chapitre 041 – Article 2151 Réseaux de voirie		864

12 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Délibération 2023-036 - Nomination d'un délégué intercommunal SICOREM

Monsieur Le Maire dit qu'il est nécessaire de nommer un délégué suppléant du Conseil Municipal auprès du syndicat intercommunal SICOREM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents

NOMME en suppléant délégué Mr HELLEBOID Michel.

12 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Délibération 2023-037 - Prestations sociales pour le personnel — Adhésion au CNAS

Le conseil municipal DECIDE :

1°) De se doter d'une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité et à cet effet d'adhérer au CNAS à compter du 01/10/2023. Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction. Et autorise en conséquence le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

2°) De verser au CNAS une cotisation correspondant au mode de calcul suivant :

Nombre d'agents bénéficiaires actifs indiqués sur les listes X

montant forfaitaire par agent bénéficiaire actif de plus de 6 mois d'ancienneté dans la collectivité.

3°) de désigner Mr OUERDANE Gabriel, membre du Conseil Municipal, en qualité de déléguée élue notamment pour représenter la Commune de JAMBVILLE au sein du CNAS.

4°) de désigner un délégué agent parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS notamment pour représenter la Commune JAMBVILLE au sein du CNAS.

5°) de désigner un correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de rattachement, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci avant, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

12 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Délibération 2023-038 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) — Taux à compter du 1 er Janvier 2024 et niveau de services

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que conformément à la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 Août 2015, la communauté urbaine est tenue d'harmoniser les taux de TEOM appliqués sur le territoire communautaire avant le 31 décembre 2027. Cette harmonisation des taux de TEOM doit par ailleurs, être en adéquation avec le niveau de service rendu aux usagers. Elle est d'autant plus nécessaire que la Communauté urbaine issue de la fusion de six intercommunalités, a conservé les mêmes taux et zonage de TEOM et par conséquent, des niveaux de service très disparates. Sur la base des propositions de zonage de la Communauté Urbaine, il est proposé de fixer un taux pour la commune de JAMBVILLE, en zone 1, de 6,52 0/0.

La zone 1, service socle correspond aux services essentiels à fournir à la population (services communs aux zones 2, 3 et 4) soit :

- réduction de la production de déchets, avec la mise à disposition de broyeurs pour les déchets végétaux ainsi que la distribution de composteurs,

- sensibilisation et communication,

- pré-collecte, comprenant notamment la fourniture des bacs et des bornes d'apport volontaire,

- collecte et traitement pour les ordures ménagères en porte-à-porte, les emballages / papiers en porte-à-porte et le verre en points d'apport volontaire à compter du 01 Octobre 2024

- accès aux 12 déchèteries, qui accueillent notamment les encombrants et les déchets végétaux, et le traitement associé des déchets,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

APPROUVE le taux retenu par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise pour JAMBVILLE de 6,52 % à compter du 1 er Janvier 2024,

APPROUVE les services associés correspondant à la zone 1 « service socle »

12 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023

Délibération 2023-40 - Ouverture des crédits d'investissements 2024 par anticipation

VU le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'ouverture anticipée des crédits en investissement pour l'année 2024 dans la limite précisée par chapitre comme suit :

CHAPITRES	BP2023	OUVERTURE PAR ANTICIPATION PROPOSEE POUR 2024
D20	31 000 €	7 750 €
D21	364 098 €	91 024 €
TOTAL	395 098 €	98 774 €

13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Délibération 2023-41 - Décision Modificative n°3 — Virement de crédits

Monsieur le Maire explique à l'ensemble du conseil municipal que le comptable public a recommandé de constituer une provision pour risque de créances irrécouvrables. Il convient donc d'ouvrir des crédits budgétaires à l'article 6817 (chapitre 68).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

DESIGNATION	DÉPENSES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
Chapitre 11 – Article 90822 Carburants	50	
Chapitre 68 – Article 6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		50

13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Délibération 2023-42 - Création d'un poste d'adjoint au maire supplémentaire

VU le Code général des collectivités territoriales ; notamment son article L 2122-2

VU la délibération n 02020-09 du 23 Mai 2020 portant création de 3 postes d'adjoint au Maire ,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ,

CONSIDERANT cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal

CONSIDERANT que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints ,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

DECIDE de créer un poste d'adjoint au Maire supplémentaire portant le nombre à quatre.

13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Délibération 2023-043 - Election du 4e Adjoint au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 21224, L 2122-7-1 et L 2122-10,

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants

A obtenu

- M. CASANO Sébastien : treize voix, 13 voix

M. CASANO Sébastien ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4ème adjoint.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Délibération 2023-044 - Indemnités de fonction du 4e Adjoint au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-2,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

DECIDE avec effet au 11 décembre 2023 de fixer le montant des indemnités comme suit :

Maire ; 30.23 % de l'indice brut 1027

1 er adjoint : 10.28 % de l'indice brut 1027

2e adjoint : 7.72 % de l'indice brut 1027

3e adjoint : 7,72 de l'indice brut 1027

4e adjoint : 4.11 0/0 de l'indice brut 1027

Conseillers municipaux délégués (au nombre de 3) : 4.11 % de l'indice brut 1027

13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Délibération 2023-045 - Signature d'une convention prévoyant les modalités d'occupation et de pose temporaire d'équipements d'illuminations festives aux dépendances de la voirie avec la Communauté Urbaine GPSEO

CONSIDERANT que la communauté urbaine est affectataire de plein droit de son domaine public routier en vertu des dispositions de l'article L.512-28 du Code général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la définition du domaine routier communautaire ainsi que les dépendances associées ont fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 20 mai 2021,

CONSIDERANT que la mise en œuvre d'illuminations festives, généralement implantées sur des équipements publics, est de la compétence des communes sur leur territoire,

CONSIDERANT que dans ce contexte, il y a lieu pour la communauté urbaine de définir les modalités de pose temporaires d'équipements d'illuminations festives portées par les communes membres, sur les dépendances du domaine public routier communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

APPROUVE le projet de convention prévoyant les modalités d'occupation et de pose temporaire d'équipements d'illuminations festives aux dépendances de la voirie communautaire,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

Délibération 2024-02 - Référent déontologue des élus mutualisé

VU la loi 11 02022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS,

1-A et suivants,

VU le décret n02022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local précisant les modalités et critères de désignation des référents déontologues,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n02022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

VU la délibération du Conseil communautaire CC_2023-12-14_02 portant désignation du référent déontologue des élus et sa mutualisation au bénéfice des communes membres,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents :

ARTICLE 1 : DESIGNNE Monsieur Philippe JACQUEMOIRE, universitaire et Vice-Président de l'Association Nationale des Juristes Territoriaux, référent déontologue des élus.

ARTICLE 2 : PRECISE que le référent déontologue des élus est mutualisé entre la Communauté urbaine et les communes du territoire qui auront pris des délibérations concordantes.

ARTICLE 3 : PRECISE que le référent déontologue des élus est désigné à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au renouvellement intégral du Conseil communautaire et des conseils municipaux du territoire en 2026

ARTICLE 4 : PRECISE qu'il est saisi selon les modalités suivantes

- L'élu intéressé saisit le référent déontologue par courriel à referent.deontologue@qpseo.fr,

- Sa demande d'avis doit être précise et motivée et peut être accompagnée de documents dont la communication est sous la responsabilité du demandeur.

ARTICLE 5 : PRECISE que les avis sont rendus dans un délai raisonnable et qu'ils sont confidentiels et adressés par réponse au courriel au seul demandeur.

ARTICLE 6 : FIXE l'indemnité de vacation du déontologue saisi à 80 € le dossier, à charge de la collectivité de laquelle l'élu demandeur dépend.

ARTICLE 7 : PREVOIT qu'à des fins pédagogiques, le référent déontologue des élus locaux transmet à chaque collectivité lui

ayant confié cette fonction un rapport annuel anonymisé de l'ensemble des saisines et des réponses apportées.
13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Délibération 2024-03 - Entretien des trottoirs et élagages des plantations le long des voies publiques par les riverains

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles 1-2212-1, 1.2212-2, 1-2122-28,
VU le code pénal, notamment l'article R610-5,
VU le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article 1-253-7,
VU le règlement sanitaire départemental des Yvelines en vigueur,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

DECIDE que le balayage est une charge incombant au propriétaire ou locataire, des propriétés jouxtant les voies publiques situées sur le territoire communal. Chacun est tenu de balayer et nettoyer son trottoir et son caniveau, dans toute sa largeur et sur toute sa longueur, au-devant de son immeuble bâti ou non bâti. Les produits de balayage doivent être mis dans des sacs poubelles ou dans les containers afin d'être enlevés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. En outre, le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est interdit

DECIDE que l'entretien en état de propreté des gargouilles placées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées.

DECIDE que le nettoyage des rues ou parties de rues salies par les voitures en surcharge ou chargées sans précaution doit être opéré immédiatement par les soins des responsables ou d'office à leurs frais, par ordre des services de police, et sans préjudice des poursuites encourues.

DECIDE que l'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit.

DECIDE par temps de neige ou de gelée, que les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

DECIDE les propriétaires ou locataires riverains des voies publiques commune, doivent effectuer l'élagage des arbres, arbustes et autres plantations situés sur leur propriété et dont les branches, branchages ou feuillages forment saillie sur le domaine public. Cet élagage aura lieu suivant un plan vertical mené par le parement extérieur des clôtures sur toute la hauteur des plantations. Les propriétaires ou les locataires devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents, dont ils seront d'ailleurs tenus responsables. En cas d'urgence et dans le cas où les propriétaires ou locataires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune peut faire effectuer d'office les travaux d'élagage nécessaires, aux frais des propriétaires ou locataires, après une mise en demeure restée sans effet.

13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Délibération 2024-04 - Déclassement d'une partie du chemin du cimetière (de l'intersection rue du Moustier au croisement de la rue du Verger)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2241-1 et suivants,

VU le code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L. 2141-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

PRECISE que le déclassement d'une partie du chemin du cimetière ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique.

DECIDE le déclassement d'une partie du chemin du cimetière

(situé de l'intersection de la rue du Moustier au croisement de la rue du Verger) dans les voies communales, (conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière) référencé sous la désignation CR13 sur une longueur de 99.52 mètres, pour une voie communautaire.

AUTORISE le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

DEMANDE la mise à jour du tableau de classement des voies communales.

13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Délibération 2024-05 - Enquête publique relative à l'instauration de protection du captage de la source de l'eau brillante située à Seraincourt

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, des membres présents décide :

D'EMETTRE un avis défavorable au dossier d'enquête publique de la source de l'eau brillante situé à Seraincourt, compte tenu des éléments erronés et incomplets mis à la disposition du public,

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

12 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention - 1 ne prend part au vote

Délibération 2024-06 Motion du Conseil Municipal — Soutien au département des Yvelines (pertes financières départementales)

Le conseil municipal de JAMBVILLE décide

- à court terme, de prendre les mesures de compensation financière immédiate pour faire face à la chute brutale des droits de mutation à titre onéreux afin de permettre au Département de poursuivre ses politiques de soutien aux communes et aux Yvelinois ,

- à moyen terme, de garantir une forme d'autonomie financière aux conseils départementaux pour leur permettre de conduire les politiques publiques pour lesquelles ils ont été élus et ainsi de conforter nos principes démocratiques d'opérer le transfert des ressources financières nécessaires pour conduire toutes les actions ou politiques qui seraient imposées aux départements.

Par ailleurs, le conseil municipal de JAMBVILLE

- affirme que le couple Département — Commune, les deux plus anciennes collectivités de France, est uni par un lien historique qui forme le ciment de l'organisation territoriale de la République, favorisant l'égal accès aux services publics du quotidien ,

- réaffirme le principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales qui ne saurait exister en pratique sans une forme de liberté d'ajuster ses ressources financières en fonction des conjonctures et en toute responsabilité

- demande que l'Etat, garant de l'unité de notre pays, s'engage dans un chantier de décentralisation afin de restaurer l'autonomie pleine et entière des collectivités locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

ETAT CIVIL

ILS NOUS ONT QUITTÉ

Daniel Clérisseau le 22 décembre 2023

Christiane Levert le 24 décembre 2023

Frédéric Coutenay le 5 janvier 2024

Jeannine Voynier le 29 mars 2024

Daniel Béhue le 5 avril 2024

ILS SE SONT UNIS

Brigitte Eveillard et Gabriel Bouvais le 27 avril 2024



Animations, tournois de foot et de pétanque, visite du village, repas et soirée dansante

Andouillette, saucisse au couteau ou brochette de poulet, fromages et dessert - 9€00

Pour les enfants, jambon grillé et dessert - 6€00

Réservation du repas obligatoire

Pour tout renseignement : comitedesfetesjambville@gmail.com Inscription -->

JAMBVILLE'MAG - JUIN 2024

Publication semestrielle - Edition 1er semestre 2024 - Juin 2024 **Directeur de la publication** : Jean-Marie Ripart - **Responsable de la publication** : Jean-Marie Ripart **Rédacteur en chef** : Valérie Lucien - **Rédacteurs** : Jeanine Anjoran - Sébastien Casano - Jennifer Domingo - Audrey Gins-Petit - Anne Guibert - Alain Huré - IFAC - Dominique Izzet - Catherine Jacob - Marie-Thérèse Leroy - Laurent Maletrez - José Mateus - Nadia Noblesse - Jean-Marie Ripart

Création graphique : Sophie Rivière. **Reprographie** : IMPRESSIONS DT à Meulan

JAMBVILLE'MAG est votre journal. Vous aussi, vous pouvez le faire vivre en participant à sa rédaction. Il vous suffit de soumettre vos propositions à : communication@mairie-jambville.fr